



Comité Social d'Administration local du 19 juin 2023



Ce Comité Social d'Administration local s'est tenu dans les locaux la DDFiP du Pas-de-Calais. Il a commencé à 9 h 30 et s'est terminé à 12 h 00. La présidence était assurée par Mme Isabelle Ortiz, cheffe du Pôle Etat, Stratégie et Ressources humaines des Finances Publiques du Pas-de-Calais, le secrétariat par Mme Hélène Snauwaert , et le secrétariat-adjoint par F O DDFiP Pas-de-Calais.



Ordre du Jour ...

- Point 1** : Approbation du Procès-verbal du C S A L du 16 mars 2023
- Point 2** : Élection des représentant(e)s du personnel au conseil médical
- Point 3** : Questions diverses



Organisations Syndicales participant à ce C S A L

Vos représentant(e)s CFTC DDFiP 62 en Comité Social d'Administration Local:

- Frédérique Monchy, Titulaire, S I P de Lens
- David Kaczmarek, Suppléant, E D R 62



Point 1 : Approbation du Procès-verbal du C S A L du 16 mars 2023

L'approbation du procès-verbal du C S A L du 16 mars 2023 a été reportée au CSAL de septembre, un syndicat n'étant pas en accord avec le projet de la direction.



Point 2 : Élection des représentants du personnel au conseil médical

Chaque agent(e) de la DDFiP du Pas-de-calais a la possibilité de candidater pour assister aux réunions du conseil médical et représenter les agent(e)s dont la situation médicale nécessite un avis de cette instance. Pour candidater, il suffisait de renseigner la déclaration de candidature. Le mandat des représentant(e)s au conseil médical débutera le 1er juillet 2023 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

La fonction du conseil médical :

Le conseil médical réuni en formation plénière est une instance consultative paritaire appelée à donner un avis sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, sur le taux d'invalidité qui en résulte ou sur l'attribution d'une allocation temporaire d'invalidité. Il est également consulté sur l'application des dispositions du code des pensions civiles et militaires de retraite (mise à la retraite pour invalidité). Le conseil médical siège une fois par mois

La fonction des représentant(e)s au conseil médical :

Le rôle des représentant(e)s au conseil médical est de concourir, avec les autres membres du conseil (médecins et représentants de l'administration), à rendre un avis étayé tout en veillant à la défense des intérêts des agents.

Les représentant(e)s élu(e)s ont pour rôle :

- d'établir un contact avec l'agent(e) concerné(e) et d'examiner le dossier en amont du conseil dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles et médicales ;
- de participer à l'élaboration d'un avis ;
- de dialoguer avec les médecins et la parité administrative dans le respect des règles de confidentialité ;
- de restituer à l'agent(e) la teneur de l'avis exprimé par le conseil médical.

Désignation des représentant(e)s au conseil médical

Au sein de la DDFiP du Pas-de-Calais, 15 agent(e)s seront élu(e)s pour participer aux réunions du conseil médical. À chaque réunion du conseil médical, deux représentant(e)s seront convoqué(e)s selon l'ordre de la liste définie à l'issue de l'élection. Ainsi, si les deux premier(e)s représentant(e)s ne sont pas disponibles, ils/elles seront remplacé(e)s par les deux représentant(e)s suivant(e)s.

Les représentant(e)s siégeront principalement au conseil médical départemental . Ils/elles pourront dans des cas exceptionnels participer au conseil médical ministériel situé à Paris (5 Place des Vins de France, 75573 Paris Cedex 12).

Pour assister à ces réunions, les représentant(e)s au conseil médical bénéficieront d'autorisations spéciales d'absence et leurs frais de déplacement seront pris en charge par la DDFiP 62

Devenir représentant(e)s au sein du conseil médical c'est donc assurer un rôle majeur pour défendre les intérêts d'agent(e)s en situation de vulnérabilité.

Elections des représentants du personnel

aux conseils médicaux :

Liste de candidat(e)s

Nadège BOTTE	Magalie KAZMIERCZAK
Valérie CADET	Jean-Jérôme LECOMTE
Laurence CZERNIAK	Yannick MASSIET
Franck DARTIGEAS	Laurence MOUTIN- LUYAT
Bruno DEBOMY	Fabienne OUSSELIN
Jonathan DELANNOY	Aline ROUALO
Sylvie DUFRENNE	Alexandre SALOME
Angelo EDAN	Sarah TINCQ
Jessy FRELAT	Arnaud VANHOUCKE
Audrey GUERVILLE	Nicolas VANHOUCKE
Sylvie HAMY	Catherine VERDAUX
Caroline HANOCQ	Florent VERMELLE
Grégory HAUDIQUER	Nicolas WANIN
Anne-Sophie HURTRELLE	Sonia WITKOWSKI

L'ensemble des syndicats présents à ce CSAL ont unanimement désigné les 15 représentant(e)s du personnel au conseil médical ci-dessous :

- 1 : Valérie CADET FO
- 2 : Nadège BOTTE Solidaires
- 3 : Edan ANGELO CFTC - CFDT
- 4 : Bruno DEBOMY CGT
- 5 : Laurence CZERNIAK UNSA
- 6 : Florent VERMELLE FO
- 7: Catherine VERDAUX Solidaires
- 8 : Jean-Jérôme LECOMTE CGT
- 9 : Fabienne OUSSELIN FO
- 10 : Jonathan DELANNOY Solidaires
- 11 : Nicolas WANIN FO
- 12 : Anne-Sophie HURTRELLE Solidaires
- 13 : Magalie KAZMIERCZAK FO
- 14 : Audrey GUERVILLE Solidaires
- 15 : Caroline HANOCQ FO



Point 3 :

Questions diverses

CFTC DDFIP 62 avait une question diverse :

Est ce normal qu'un collaborateur de la mairie de Wingles , ayant de l'espèce à déposer pour la mairie de Wingles suite à un don par un usager , ait vu son dépôt refusé au SGC de Béthune, l'une des 4 caisses restant ouvertes dans notre département ?

La Direction devrait nous communiquer prochainement sa réponse...

